

## BRÈVES

### Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait enfin après 6 années de combats et de barbarie, qui coûtèrent la vie à près de 50 millions de personnes, civils et militaires, en Europe, en Afrique, en Asie. C'était il y a 73 ans, et comme partout en France, Corneville s'est souvenu.

Anciens combattants, élus et habitants se sont rassemblés pour commémorer la fin d'un conflit dévastateur qui plongea le monde entier dans le chaos et le marqua à tout jamais.

### LA 4G ARRIVE À CORNEVILLE LE 6 AOÛT QUE FAIRE EN CAS DE BROUILLAGE TV ?

En cas de brouillage de la réception TNT, vous êtes invité à téléphoner à un centre d'appel dédié au 09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr>

Dès lors, un antenneur labellisé par les opérateurs vous contactera pour une prise de rendez-vous pour faire cesser le brouillage.

### Emploi et insertion

#### SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le service militaire volontaire est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique (volontaire stagiaire) ou d'une première expérience professionnelle (volontaire technicien). Dans les 2 cas, vous devez pour y accéder, être âgé de 18 à 25 ans et être de nationalité française. Renseignements et candidature : [www.defense.gouv.fr/jeunesse](http://www.defense.gouv.fr/jeunesse)

#### Le volontaire stagiaire

- Peu ou pas diplômé, il reçoit une formation de 6 à 12 mois en fonction du métier choisi.
- Il reçoit une remise à niveau scolaire.
- Il prépare le permis de conduire B et un diplôme de secourisme.
- Il est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 €/mois
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

#### Le volontaire technicien

- Titulaire d'un diplôme de niveau CAP ou plus, il reçoit une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur auprès des volontaires stagiaires.
- Il est hébergé, nourri et touche une solde de 675 €/mois.
- Il signe un contrat militaire d'un an renouvelable 1 fois.

## ETAT CIVIL

### Mariages

- M. Denis BISSON et Mme Sophie HAREL, le 3 mars 2018
- M. Pierre-Edouard PROTEAU et Mme Adélaïde MORISSE, le 26 mai 2018

Pour toute naissance, la commune offre 16 € pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Épargne.

Mais attention, certains avis de naissance ne parviennent pas en Mairie si les parents ne sont pas mariés... Pensez-y !

### Naissances

- Raphaël DEMORÉ, né le 22 Janvier 2018 à Lisieux
- Clémentine LEVISSE, née le 31 Janvier 2018 à Lillebonne
- Paola GASCOIN, née le 26 Avril 2018 à Saint-Aubin-les-Elbeuf

### Décès

- Mme VILTARD Sylvie, décédée le 22 janvier 2018 à Rouen
- M. HÉMERY Alain, décédé le 27 janvier 2018 à Montivilliers
- Mme HANOY Jacqueline veuve BOUVREÉ, décédée le 28 Janvier 2018 à Pont-Audemer
- M. MANGOLD Armand, décédé le 01 février 2018 à Montivilliers
- Mme DELAMARE Yvonne Veuve DAVOUST, décédée le 08 février 2018 à Pont-Audemer

## LA MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle  
Tel : 02 32 57 00 44 - Fax : 02 32 41 70 67 - Mail : [mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr)  
Permanences : Mardi de 16h30 à 18h30, jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 16h.



[www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle](http://www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle)

## Prévention LES BONS GESTES DE L'ÉTÉ

Pour vous aider à profiter au mieux des beaux jours, le ministère des Solidarités et de la Santé vous donne les bons gestes à adopter pour que vos vacances ne tournent pas à la catastrophe !

**Au bord de l'eau :** se protéger du soleil, se baigner sereinement dans une eau de qualité, pêcher à pied en toute sécurité et savoir traiter une piqûre de méduse.

**En balade ou dans son jardin :** se protéger des piqûres et morsures des "petites bêtes" de l'été (moustique tigre, tique, vipère, guêpe et frelon...) et se soigner.

**En soirées :** limiter sa consommation d'alcool, ne pas consommer de drogues et se protéger des MST.

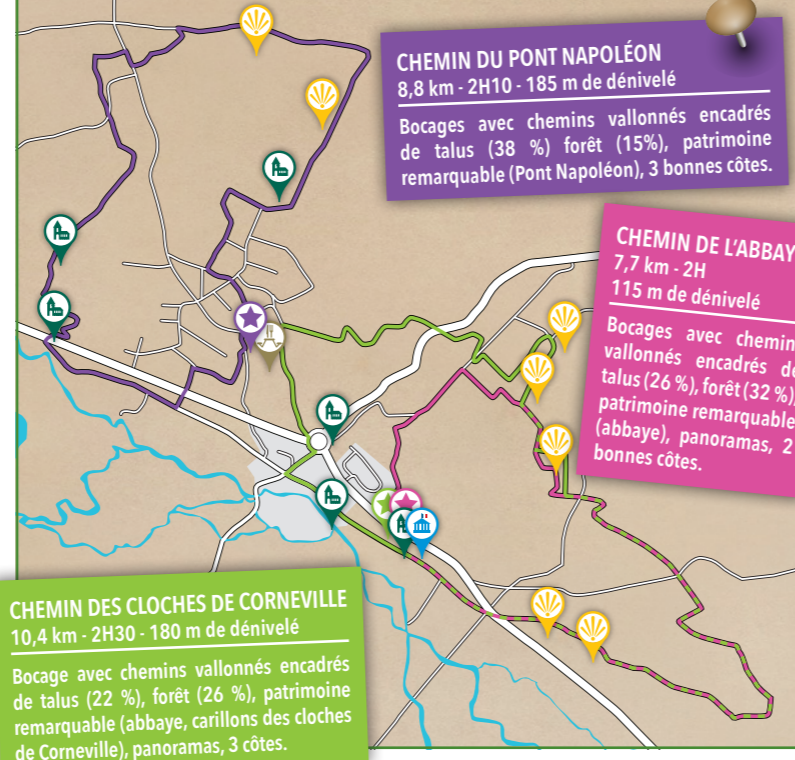
**Bien manger en vacances :** observer les règles d'hygiène et de conservation des aliments, respecter la chaîne du froid ;

**Au soleil :** protéger les enfants, reconnaître les signes d'un coup de chaleur. Pour connaître tous les détails sur les bons gestes à adopter pour un été sans souci, rendez-vous sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)



## Détente et loisirs

### 3 SENTIERS DE RANDONNÉE À CORNEVILLE



## Vie scolaire

### LES ANIMATIONS CONTINUENT

Afin de financer les différents projets scolaires, de nombreuses animations ont été organisées cette année. La dernière en date, une soirée couscous, a connu un véritable succès, grâce à l'implication des parents d'élèves et de la directrice de l'école maternelle. En effet, cette soirée a permis de récolter plus de 500 euros de bénéfice qui iront aux associations OCCE et USEP.



La soirée couscous, un très bon moment de convivialité où tout le monde a aidé. Les enfants ont également passé une très bonne soirée.

## UN CONSULTANT IMMOBILIER À CORNEVILLE

Loïc Niemec, agent commercial indépendant, vous propose ses services de prospection, de négociation, de relances mais assure aussi des tâches administratives et bien sûr faire des visites de biens.

Contact : 06 68 62 55 90

[loic.niemec@megagence.com](mailto:loic.niemec@megagence.com)

[www.megagence.com](http://www.megagence.com)

**meg Agence**

# LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n°3 - juin 2018



Madame, Monsieur,

Voilà maintenant 4 ans que notre équipe municipale est en place et s'implique chaque jour pour vous servir. Les décisions prises collégialement montrent, je pense, toute la cohérence du développement que nous souhaitons pour Corneville-sur-Risle. Notre engagement quotidien est essentiel pour que chacun puisse trouver dans notre communauté, un environnement où les services et les relations intergénérationnelles sont prioritaires et cela dans un cadre de vie de qualité.

Ainsi, pour le budget 2018, nous avons souhaité maintenir cette dynamique tout en gérant avec rigueur les finances de notre collectivité. Ce budget, voté au tout début du printemps s'appuie donc sur un programme raisonnable, tant sur la gestion de la section de fonctionnement que sur le développement harmonieux de notre commune à travers le budget d'investissement.

Néanmoins, nous savons que les dotations de fonctionnement, attribuées par l'Etat, vont diminuer. Cela a donc entraîné des choix en terme de fiscalité afin de maintenir l'ensemble des services mais aussi afin d'éviter de mauvaises surprises liées à des dépenses futures obligatoires. Ainsi, le Conseil Municipal a décidé, pour la première fois d'augmenter légèrement les taux d'imposition des quatre taxes : la taxe d'habitation passe désormais de 10,22% à 10,42%, la taxe foncière de 11,38% à 11,83%, la taxe foncière non bâtie de 30,87% à 32,10% et enfin la cotisation foncière des entreprises de 14,69% à 15,27%.

Néanmoins, même si une augmentation des taux communaux n'est jamais une bonne nouvelle, il faut nuancer et préciser que Corneville possède des taux très inférieurs par rapport à la moyenne départementale. En effet, dans l'Eure la taxe d'habitation est en moyenne à 20,96%, la taxe foncière à 27,52%, et la taxe foncière non bâtie à 50,39%.

Bien à vous,

Jean-Claude Garnaud  
Maire de Corneville-sur-Risle



## AGENDA

**Samedi 23 Juin**  
**Kermesse des écoles**  
 Organisée dans la cour de l'école

**Samedi 7 Juillet**  
**Foire à tout nocturne**  
 Organisée dans la cour de l'école par le Comité d'Animation.

**Dimanche 9 Septembre**  
**Foire à tout**  
 Organisée dans la cour de l'école par le Comité d'Animation.

**Dimanche 7 octobre**  
**Repas des aînés à 12h30**  
 Organisé à la salle communale et offert par la commune pour tous les cornevillais de plus de 65 ans.

**Samedi 13 octobre**  
**Repas normand**  
 Organisé à la salle communale par le club du carillon.

## Equipe municipale DU CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL



A la suite de la démission de notre adjoint Claude Ruffy, en raison d'un départ pour l'Alsace, c'est Benoit Bouet, 56 ans, qui désormais occupe le poste. Responsable adjoint du service espaces verts, environnement et propreté de la ville de Grand-Quevilly, Benoit Bouet a à cœur de développer sur Corneville les actions en faveur du développement durable. Notons que Claude Ruffy continue de garder le contact pour les affaires juridiques en cours.

## Fleurissement CE QU'IL FAUT SAVOIR

Avec le printemps, une nouvelle campagne de fleurissement s'annonce. Cette année, ce sont plus de 2000 plants de surfinias, verveines, sauges bleues ou rouges, cosmos, gauras, gazanias, dahlias géraniums et rudbeckias qui seront disposés sur près de 100 m<sup>2</sup>.



Les plantes sont arrosées essentiellement grâce à une citerne qui récupère les eaux de pluie... C'est bien pour l'environnement mais aussi pour le budget !

L'arrachage, la plantation et le paillage représentent 4 jours de travail pour 4 agents. Dans le cadre du développement durable, l'accent est mis sur la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage et l'utilisation de terreau et d'engrais organiques. Enfin, des graines mellifères seront semées afin de produire de bonnes quantités de nectar et de pollen pour les insectes pollinisateurs.



Rédacteur en chef : Jean-Claude Garnaud  
 Photo : Commission communication  
 Rédaction, mise en pages et impression 700 ex :  
 NOTA BENE - 06 15 14 45 67  
 www.communication-normandie.fr  
 En couverture : le fleurissement assuré par les agents municipaux

## Finances communales LE BUDGET 2018 EN IMAGES

Le Conseil municipal s'est penché sur les nouvelles orientations budgétaires. Ainsi, la section de fonctionnement 2018 se monte et s'équilibre à 1 114 143 €. Elle comprend notamment toutes les dépenses ayant un caractère répétitif. Les investissements 2018 s'élèvent quant à eux à 175 413 € (hors remboursements des prêts mairie, école, parc sportif...).



## Vie économique LE RESTAURANT "COMME MAMAN"

Fiers des entreprises de la commune, nous avons à cœur de vous présenter leurs activités. Pour ce 3<sup>ème</sup> numéro, c'est "Le Relais du Boulangard", repris par Olivier Egret et rebaptisé "Comme Maman" qui est à l'honneur.



Qui ne connaît pas Le Relais du Boulangard, tenu par la non moins célèbre Micheline depuis 1979 ? Mais aujourd'hui, après 39 ans de bons petits plats, Micheline a pris sa retraite. Depuis le 8 mai, c'est désormais, son fils Olivier qui gère le restaurant, assisté de sa sœur Carole en cuisine. Le restaurant, rebaptisé "Comme Maman" est donc une belle histoire familiale. Redécoré, le restaurant assure 50 couverts tous les jours y compris les week-end et les jours fériés. Tous les plats sont faits maison et les produits sont minutieusement sélectionnés auprès des producteurs locaux tels que "La Ferme du Tuilet", "La Poule aux Œufs d'Eure" ou encore "La Charentonne".



730 avenue Robert Planquette à Corneville-sur-Risle - 02 32 57 01 27 - restaurantcommemaman@gmail.com  
 Ouverture dès 7h pour le café. Ouvert du lundi au dimanche pour le déjeuner et les vendredis et samedis soir pour le dîner. Formules 12 € en semaine et 17,90€ et 21,90€ le soir et le week-end. Menu enfant à 9,50 €. CB, chèques et tickets restaurant acceptés. Organisation de grandes tables et privatisation du restaurant possible sur demande (contact agence "Noces de Pomme" 06 61 50 42 32)

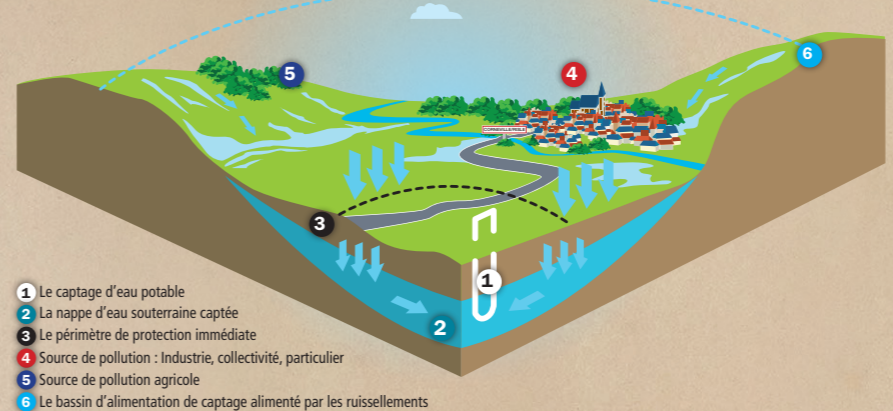
## DOSSIER

## Cadre de vie SOYONS EN PHASE AVEC L'ENVIRONNEMENT

Utilisation de produits phytosanitaires, brûlage de déchets verts... sont autant de pratiques nuisibles à notre environnement. Aujourd'hui, la législation impose que nous fassions évoluer nos pratiques. Les enjeux ne sont pas neutres puisque la qualité de l'eau et de l'air est directement menacée. Aujourd'hui, après les professionnels, c'est au tour des collectivités et des particuliers de réagir et d'adopter des méthodes douces pour notre environnement. Explications...

## L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LES INCIDENCES SUR L'EAU

Lors d'un traitement phytosanitaire, en fonction des caractéristiques du sol, de la substance active et des conditions météorologiques, une part plus ou moins importante du traitement épandu n'atteindra pas sa cible et occasionnera des dégâts sur l'environnement. Ainsi, lors du traitement de la voirie, le risque de contamination des eaux de surface est majeur. En effet, les caractéristiques physiques de ce type de sol, peu ou pas perméable, sont propices au ruissellement. Une fraction importante du produit est ainsi susceptible d'être emportée avec les eaux. C'est pourquoi, il est désormais interdit à la commune de traiter les zones où le sol est imperméable et/ou vecteur de ruissellement comme les caniveaux et les trottoirs.



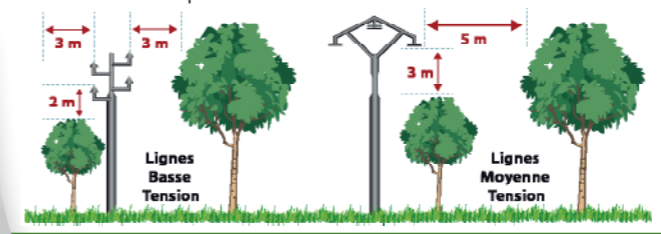
### Les solutions alternatives

Face à ces obligations, la municipalité a cherché des solutions efficaces et économes pour entretenir la voirie et les espaces publics. Ainsi, l'achat d'une brosse permettant d'arracher par frottement les mauvaises herbes des caniveaux est d'ores et déjà acté. Par ailleurs, il a été décidé de laisser en friche fleurie certains espaces verts et de procéder à l'avenir à l'engazonnement du cimetière.

**La loi du 8 février 2014** ayant pour objectif d'encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquera également aux particuliers au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Alors prenez dès à présent de nouvelles habitudes !

## Sécurité L'ÉLAGAGE DES ARBRES PROCHE DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et la continuité de la fourniture d'électricité, ENEDIS rappelle que l'élagage est une de ses missions lorsqu'un arbre est trop proche d'une ligne électrique. Si un de vos arbres menace une ligne électrique, n'hésitez pas à contacter ENEDIS afin que les mesures nécessaires soient prises : 09 726 750 27. Néanmoins, n'oubliez pas d'entretenir régulièrement vos haies pour éviter ainsi toute mesure définitive.



## Nuisances LES RÈGLES DE BON VOISINAGE



Pararrêté préfectoral, les tracteurs, tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, etc... ne peuvent être utilisés en extérieur que :

- De 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

## BRÛLER SES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Particuliers, collectivités, entreprises sont donc tous concernés. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé. Des solutions alternatives adaptées, comme le compost, existent, plus respectueuses de l'environnement. Elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage... Pensez-y !

**LE BRÛLAGE  
 À L'AIR LIBRE  
 DES DÉCHETS VERTS :  
 C'EST INTERDIT !**

**ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!**



## Déchets verts LE COMPOSTAGE, PENSEZ-Y !

65 kg / habitant / an, c'est la quantité de déchets fermentescibles. Alors pensez au compostage, surtout si vous avez un jardin. En effet, en plus de réduire le volume d'OM, le compost produit un amendement de grande qualité pour les plantations (terreau).



### Dans la maison, je mets au compost :

Les restes de repas (hors déchets carnés), les filtres et le marc de café, les sachets de thé, les coquilles d'œufs et bien entendu, les épluchures, le sopalin, les serviettes et mouchoirs en papier, les fleurs fanées...

### Dans le jardin :

Le produit de vos tontes et tailles de haies, les écorces, les feuilles mortes... Attention, il faut toujours garder à l'esprit que ce qui va au compost ne doit pas polluer. On retrouve en effet ce que l'on composte dans les cultures du jardin ! Attention, veillez toujours à bien alterner les couches de votre compost et à ce qu'il soit toujours humide, mais sans excès.

Pour vous procurer un bac à compost, contactez le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) au 02 32 43 14 75. (10€ ou 15€ selon la contenance et le matériau). Avec chaque composteur, un bio-seau et un guide pratique vous seront offerts.